

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM-2024-010 :

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date : 10/01/2024

Le Maire de Grigny,

Objet : Convention de partenariat pour la réalisation d'ateliers avec le Réseau Associatif de Chercheurs Indépendants (RACHI)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Vu le Contrat Territorial d'Enseignement et d'Action Culturelle de la ville de Grigny,

Considérant les orientations de la ville de Grigny dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant les termes de la convention conclue entre l'association le RACHI, représentée par son Président, Monsieur Joël STERNHEIMER, sise 1 rue Descartes à PARIS (75005), à la commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Publiée le

17 JAN. 2024

Décide,

D'accepter la proposition d'intervention du Réseau associatif de chercheurs indépendants (R.A.C.H.I.),

De signer la convention jointe à la présente pour un montant global et forfaitaire de 3 500,00 € net,

Précise que la convention prend effet à sa date de notification et prendra fin le samedi 13 juillet 2024,

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.



Le Maire,

Philippe RIO

La présente **décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles** dans

un délai de deux mois à compter de sa notification
Hôtel de Ville BP 13 - 91351 Grigny Cedex - Tél. : 01 69 02 53 53 - Fax : 01 69 43 60 55
Site internet : <http://www.grigny91.fr> - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr